



## Litige sur temps main d'oeuvre

Par **vesuvio**, le **13/02/2017** à **13:41**

Bonjour,

J'ai accepté un devis de travaux de plomberie qui était basé sur un temps de main d'oeuvre forfaitaire estimé par l'artisan à deux journées.

Or, à ma grande surprise, l'artisan m'annonce à midi dès le premier jour, qu'il a déjà terminé les travaux.

Comment contester ?